

Le feu, cause multiforme de décès en Inde

Une analyse rétrospective

Dominique Labie



Inserm U567-UMR CRNS 8104,
Institut Cochin,
24, rue du Faubourg Saint-Jacques,
75014 Paris, France.
dominique.labie@inserm.fr

Les décès dus au feu dans un cadre domestique sont classiques en Inde, mais quelle est leur fréquence, quelles en sont les victimes ? On constate rapidement que l'éventualité touche majoritairement des jeunes femmes, mais la distinction entre accident domestique, immolation suicidaire, ou homicide familial est difficile. Il n'existe pas en Inde de surveillance nationale, et on n'a souvent que des rapports de police, entachés malheureusement par un risque de laxisme ou de corruption par la famille. Le diagnostic n'est pas plus aisé quand le décès a eu lieu à l'hôpital, où les causes sont souvent imprécises. Une équipe de chercheurs indiens, travaillant à l'Université Harvard et Johns Hopkins aux États-Unis et ne bénéficiant d'aucune subvention, a réalisé un remarquable travail rétrospectif de compilation en vue d'établir une estimation approchant la réalité [1].

Un remarquable travail

Les auteurs ont utilisé des sources variées. Concernant la mortalité en ville, ils ont inventorié les décès recensés dans des hôpitaux, utilisant le registre national des causes de décès (*medical certification of cause of death* ou MCCD) qui, en 2001 (dernière date où l'on dispose des données), ne recense qu'environ 29 % de l'ensemble des décès en ville, ce qui est déjà une cause de biais. Beaucoup de causes de décès ne sont pas précisées, ce qui a amené les auteurs à répartir ces cas selon la proportion observée quand les données sont complètes. L'enquête en milieu rural (*survey of cause of death* ou SCD) a été menée par « autopsie verbale » dans les villages, par un personnel paramédical muni d'un questionnaire de structure définie. Enfin, les résultats ont pu être comparés à ceux d'une enquête démographique nationale (*sample registration system* ou SRS) d'esti-

mation des causes de décès, mise à jour en permanence. Elle couvre 7 600 lieux sélectionnés, totalisant 1,3 million de foyers et 6,7 millions d'individus.

Résultats

Les résultats, évidemment approximatifs, seraient en 2001 de 68 000 décès par le feu en milieu urbain, et 95 000 en milieu rural, 163 000 au total, dont 106 000 (65 %) chez des femmes, parmi lesquelles 57 % avaient entre 15 et 34 ans. En milieu urbain, 20 à 25 % de tous les décès de femmes âgées de 15 à 34 ans sont imputables au feu, et environ 12 % en milieu rural, mais cette différence entre milieu urbain et rural doit être considérée avec prudence compte tenu de l'imprécision des registres urbains. Ces données correspondraient à 22/100 000 femmes de 15 à 34 ans mourant par le feu chaque année (contre 6/100 000 hommes). Il est intéressant d'observer que les courbes des décès par le feu en fonction de l'âge et de la fertilité se superposent. Cette même distribution était constatée dans toutes les études locales, ainsi que le rapport de 3 à 1 du nombre de décès par le feu entre femmes et hommes jeunes.

Ces résultats ont fait l'objet de plusieurs comparaisons, notamment avec les données issues des rapports de police effectués, les seules publiées. Elles font état en 2005 de 19 033 décès par accidents de feu, et 8 978 suicides par le feu (dont les immolations). L'ordre de grandeur de ces résultats de police est environ 6 fois inférieur à ceux de l'enquête. En 2005 aussi, une enquête criminelle a relevé 6 787 décès liés à la dot (*dowry death*)¹ ; cette dernière est un délit criminalisé en Inde par le *Dowry Prohibition Act* de 1961 (actualisé par un jugement du 16 avril 2008). Les résultats nationaux ont été comparés à des

¹ « La dot (hundā) est considérée comme très ancienne chez les Brahmanes et n'a commencé à poser problème que vers 1955 à cause du développement du marché de la consommation. Les familles se sont mises à demander non plus de l'argent, mais des biens matériels et la pratique se diffuse sur une grande échelle, en raison de l'enrichissement de classes/communautés agricoles et de leur imitation des pratiques des castes les plus aisées. Et cela même si la dot est condamnée publiquement ». Tiré de V. Benei, *La dot en Inde, un fléau social*. 1993. Thèse d'anthropologie sociale, EHESS, éditions de l'Institut Français de Pondichéry.

données régionales, aboutissant à des proportions similaires : 3 fois plus de femmes que d'hommes, tranche d'âge encore plus étroite de 21 à 30 ans. Enfin, si les données du SRS sont peu utilisables car 55 % des décès ne sont pas attribués à une cause définie, la redistribution sur les valeurs d'ensemble des proportions trouvées à partir du MCDD et du SCD aboutit à des chiffres comparables de décès par le feu : 104 200 femmes, 54 900 hommes, soit 159 000 au total (contre 163 000 dans l'enquête dont il est question ici).

La proportion anormalement élevée de décès de jeunes femmes par le feu en Inde pose non seulement un problème de santé publique mais s'avère aussi comme une des causes principales de mortalité féminine. Les accidents domestiques de cuisine, dus aux fourneaux à kérosène et au port de vêtements lâches (sari) facilement atteints par les flammes sont une explication insuffisante, et ne rendent pas compte de la décroissance brutale des décès après 34 ans. On doit aussi envisager des suicides par immolation (que pourraient expliquer la pauvreté et la violence domestique), ainsi que des homicides criminels, en particulier liés au problème de dot, qui peut être interprétée dans un sens très large [2]. Un conflit, maquillé en suicide ou en accident domestique, est possible toutes classes sociales confondues. Un marchandage prolongé des années peut s'exercer vis-à-vis de la famille de la mariée et mettre la femme en danger s'il y a refus. L'estimation d'*Amnesty International* donne 98 assassinats de ce type chaque semaine dans l'ensemble du pays par le mari ou sa famille. Une enquête de terrain réalisée à Bangalore avance que la majorité des « accidents de cuisine » et suicides déclarés dans cette ville (environ 100 par mois) seraient en réalité des crimes liés à la dot (*dowry death*). Ce sont les conventions sociales, la dépendance économique, l'inertie de la police qui empêchent souvent de porter plainte.

En conclusion

Les auteurs envisagent quelles pourraient être les mesures à prendre pour diminuer ce problème, et en améliorer l'évaluation. Il existe

déjà des procédures publiées de prévention, évaluées dans des circonstances où existait un danger pour les populations (*Haddon matrix*). Dans ce cas précis, des mesures pourraient comporter une enquête plus précise des circonstances de l'accident ; a-t-on noté une odeur de kérosène ? Les bijoux avaient-ils été récupérés au préalable ? Quelle était la situation domestique avant l'accident ? Un interrogatoire très détaillé des survivants doit chercher à dévoiler un décès intentionnel, et les constatations doivent entraîner des mesures préventives, dont les cibles seront la victime possible, l'agent, l'environnement. Quand il y a crainte de la police ou des frais entraînés, peut-on faire comprendre que le traitement des brûlures est une urgence ? Les conventions sociales sont souvent lourdes et lentes à modifier. ♦

Fire-related deaths in India: a retrospective survey

CONFLIT D'INTÉRÊTS

L'auteur déclare n'avoir aucun conflit d'intérêts concernant les données publiées dans cet article.

RÉFÉRENCES

1. Sanghavi P, Bhalla K, Das V. Fire related deaths in India in 2001 : a retrospective analysis of data. *Lancet* 2009 ; 373 : 1282-8.
2. Amnesty International. *La dot met en danger les femmes indiennes*. 19 mars 2004.

TIRÉS À PART

D. Labie



Tarifs d'abonnement M/S - 2010

Abonnez-vous

à Médecine/Sciences

> Grâce à *m/s*, vous vivez en direct les progrès des sciences biologiques et médicales

Bulletin d'abonnement page 110 dans ce numéro de *m/s*

